

Poursuite de la modernisation de la voirie communautaire

L'objectif retenu est de renforcer et aménager l'intégralité de la voirie classée « communautaire » c'est-à-dire la voirie communale revêtue au 1^{er} janvier 2001 dans chaque commune et desservant des habitations principales.

L'objectif de notre collectivité est de traiter l'ensemble de la voirie par cycle de 12 à 14 ans. Les travaux devraient s'effectuer selon le procédé suivant :

- année 1 : arasement des accotements et fossés
- année 2 : reprofilage de la chaussée et purges si nécessaire
- année 3 : enduit général

Poursuite de la politique de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication

- ✓ **L'Espace Public Numérique** : ouvert en mars 2004, c'est un lieu ouvert au public et destiné aux différents usages d'Internet mais aussi à la formation et aux loisirs.

- ✓ **Création de son propre réseau Internet Haut Débit** en Wi-Fi
- ✓ **Projet de mise en place des Courants Porteurs en Ligne (CPL)** afin de compléter le dispositif : dans un premier temps sur 3 communes de la Communauté : AZAY-LE- FERRON, MARTIZAY et MEZIERES-EN-BRENNE.

Rappel : les CPL permettent d'obtenir Internet via les prises de courant électrique.

- ✓ **Un site portail pour la Communauté de Communes.** Il couvre l'information sur l'actualité de la collectivité, les différents services assurés et les manifestations mises en place.

www.coeurdebrenne.fr

- ✓ **Création d'une News Letter** pour informer la population des actualités de la collectivité.

La Communauté de Communes Labellisée

A l'occasion des rencontres « INTERCOConnectés », l'association « Ville Internet » a décerné ses labels « Territoires Internet 2006 » le 5 décembre 2006 à Lyon à 19 lauréats qui ont produit des initiatives particulièrement symboliques en matière d'internet citoyen. Parmi eux la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

Pour en savoir plus :

<http://www.villes-internet.net>

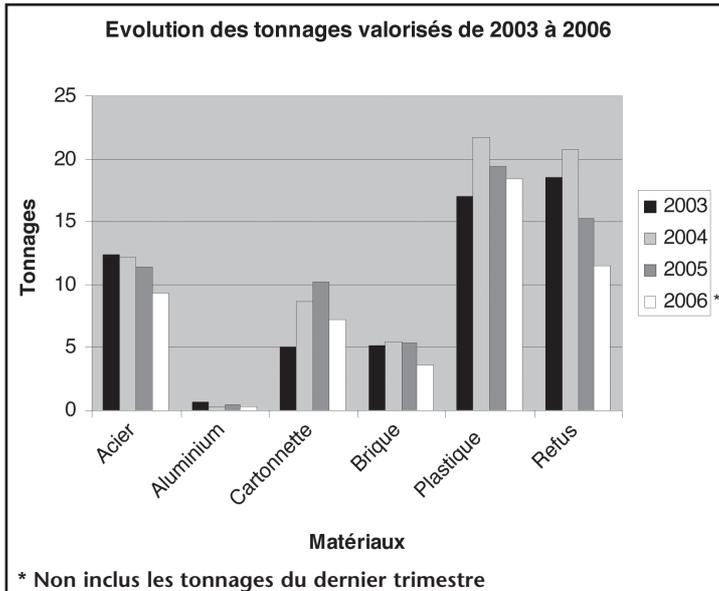
A ce jour, plus de 250 personnes sont inscrites aux activités.



Protection et mise en valeur de l'environnement

Depuis sa création, la Communauté de Communes Cœur de Brenne s'implique dans la protection et la mise en valeur de l'environnement, en assurant en régie directe, la collecte des ordures ménagères en tri sélectif.

Elle gère également la déchetterie intercommunale de la Chaume à Raté à Saint-Michel-en-Brenne.



**Le printemps arrive :
ayez le réflexe composteur !**

Il faut savoir qu'une poubelle mal triée coûte chère à la collectivité, ce qui est répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Info :

les consignes de tri sont téléchargeables sur le site internet.

DES PRÉCISIONS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Définition

Acte majeur dans la vie de la collectivité, le budget prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes que la Communauté de Communes Cœur de Brenne va effectuer durant l'année civile complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il comprend les dépenses courantes permettant d'assurer les services nécessaires à la population. Il envisage également les dépenses d'investissement, qui assurent une amélioration des équipements et du cadre de vie des habitants.

Le budget est donc une prévision et les comptes en sont la réalisation.

Deux sections :

- **La section de fonctionnement :**

elle retrace les produits et les charges résultant du fonctionnement des services et des équipements intercommunaux.

- **La section d'investissement :**

elle regroupe les recettes et les dépenses qui ont pour finalité l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Elaboration

Les élus et le personnel élaborent ensemble ce budget en s'efforçant de contrôler les dépenses et les recettes pour aboutir à l'équilibre. C'est ce travail d'ajustement qui aboutit à l'adoption du budget par le conseil communautaire.

Quelles ressources de financement ?

- Une fiscalité directe ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) ;
- la DGF (dotation globale de fonctionnement) en provenance de l'Etat ;
- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA sur l'année en cours) ;
- les subventions diverses du département de l'Indre, de la région Centre, de l'Etat, de l'Europe et autres groupements ;
- les dotations ;
- les redevances, taxes, loyers, contributions pour services rendus ;
- les emprunts ;
- les produits domaniaux.

Notre collectivité doit faire face aujourd'hui à des incertitudes importantes dans la gestion de son budget. Les orientations prises au niveau national sont susceptibles de mettre en cause le travail des élus locaux.

De plus, la Communauté de Communes est dans l'obligation de mobiliser des lignes de trésorerie pour financer le décalage dû au retard de l'arrivée des subventions.

La fiscalité :

La Communauté de Communes, comme les Communes, a une fiscalité propre appelée **fiscalité mixte** :

La taxe professionnelle unique et une partie de la taxe d'habitation et des impôts fonciers que les habitants paient au Trésor Public, qui est reversée à la Communauté de Communes. Cette part est clairement exprimée sur les avis d'imposition dans la colonne Inter-communalité.

La partie additionnelle de ces taxes d'habitations et impôts fonciers a permis d'assumer des compétences inexistantes ou existantes mais de façon restreinte préalablement.

Et la taxe professionnelle unique ?

La Communauté de Communes a opté pour la **Taxe Professionnelle Unique**, c'est-à-dire qu'elle perçoit la totalité de la taxe professionnelle des 10 communes avec un taux unique. Afin de ne

pas provoquer de hausse trop rapide pour les communes dont le taux était le plus bas, il a été décidé une période d'unification des taux sur 8 ans. A partir de 2008, le taux de taxe professionnelle sera identique sur les 10 communes.

Attribution de compensation :

Une évaluation des charges et produits transférés par les Communes a eu lieu à la création de la Communauté de Communes. La différence entre les deux donne lieu à une attribution de compensation négative pour les communes lorsque les charges sont supérieures aux produits ou positive lorsque ce sont les produits qui sont supérieurs aux charges.

Par ce mécanisme, les communes continuent donc d'assumer le coût de leurs engagements antérieurs à la création de la Communauté pour les compétences transférées.

Les Enjeux de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.)

Depuis la loi Chevènement du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification intercommunale, la plupart des Communautés de Communes ont opté pour ce régime fiscal pour trois raisons :

La première motivation est l'intérêt financier.

Le passage en T.P.U. permet de percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat beaucoup plus importante. Dans beaucoup de cas, les Communautés de Communes manquaient de recettes fiscales pour financer leurs projets et les élus étaient réticents à augmenter les taux d'imposition des ménages.

La seconde motivation est le développement économique.

Dans le régime fiscal de la T.P.U., l'ensemble de la taxe professionnelle est perçu par la Communauté de Communes. Le taux étant unique, l'ensemble des entreprises implantées sur notre territoire deviennent égales devant la taxe professionnelle et les rivalités économiques entre communes disparaissent. C'est aussi le moyen de mettre en œuvre une action cohérente sur l'ensemble du territoire.

La troisième motivation est la solidarité entre communes.

BREVES...

Course cycliste 8^{ème} Tour Boischaut-Champagne-Brenne

La Communauté de Communes accueillera cette course, organisée par le Vélo Club Châtillonnais, le dimanche **24 juin 2007**. Le départ aura lieu à MIGNE et l'arrivée à MEZIERES-EN-BRENNE et sera le support de l'épreuve « contre la montre » par équipe.

Randonnée cyclotouriste sur le territoire de la Communauté de Communes

Elle sera organisée par l'Union cycliste de MARTIZAY et se déroulera le **11 février 2007**. Les inscriptions auront lieu à la Communauté de Commune Coeur de Brenne à partir de 7h30. 3 parcours seront proposés à tous publics : 30, 70, 110 km. A l'issue de cette randonnée, un vin d'honneur sera offert à tous les participants.

Personnel

La Médaille d'honneur régionale, départementale et communale a été décernée le 12 janvier 2007 à deux agents de la Communauté de Communes en récompense de leur dévouement au service de la collectivité depuis plus de 20 ans :

- Madame Marie-Christine GUILLON, ATSEM 1^{ère} classe – service écoles,
- Monsieur Bernard LEBON, Agent technique Qualifié – service ordures ménagères.

Opération caravane des poètes 2007

En 2007, la Communauté de Communes accueillera comme chaque année la compagnie « Textes et Rêves » dans le cadre de l'opération « Caravane des poètes ».

De janvier à mai, des ateliers d'initiation à l'oralité de la poésie seront donnés par deux comédiens dans les écoles de MEZIERES-EN-BRENNE, AZAY-LE-FERRON, OBTERRE et MIGNE. Ils permettront de préparer les manifestations qui auront lieu fin mai début juin.

Les animations sur le marché et à la maison de retraite de MEZIERES-EN-BRENNE seront reconduites. Elles seront complétées d'un spectacle en plein air dans la cour du château d'AZAY-LE-FERRON intitulé « la Fête des mots ». Il réunira les enfants qui ont participé aux ateliers et quatre acteurs de la compagnie.

Une nouveauté cette année, l'organisation des journées du livre de poésie pour l'enfance et la jeunesse. Ce salon s'installera pour deux jours au château d'AZAY-LE-FERRON et s'adressera à tous les enfants scolarisés, de l'école primaire, du collège, voire même du lycée. Il présentera un panorama complet de l'édition de poésie pour l'enfance et la jeunesse. L'accès au salon sera gratuit.

☛ Côté Pratique :

Le secrétariat est ouvert au public :
Lundi- Mardi- Jeudi - Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 02.54.38.18.60 - Fax : 02.54.38.13.95
Email : cdc@coeurdebrenne.fr

☛ Siège Social :

1 rue du Prieuré - 36290 ST-MICHEL-EN-BRENNE
Adresse Postale : BP 9 - 36290 MEZIERES EN BRENNE

La Lettre du "Cœur de Brenne"

Photocomposition et Impression :
Color 36
36320 Villedieu/Indre

Diffusion : La Poste